

TELIMA FREPART

Société à responsabilité limitée au capital de 5.004.000,00 €
39/47 boulevard Ornano – Pleyad 2 – 93200 Saint-Denis
RCS BOBIGNY 488 345 166

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 JUILLET 2026**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Guillaume DE FEYDEAU de ses fonctions de Gérant de la Société, prend acte de la démission de Monsieur Guillaume DE FEYDEAU de ses fonctions avec effet à la date du 20 juillet 2026 à 0h00.

Il remercie Monsieur Guillaume DE FEYDEAU de sa collaboration et du travail accompli et lui donne quitus.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de Gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Guillaume DE FEYDEAU, avec effet à la date du 20 juillet 2026 à 0h00 :

- Monsieur Gianbeppi FORTIS, né le 1^{er} aout 1962 à Armeno (Italie) de nationalité italienne, résidant professionnellement au 21, Rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange - LUXEMBOURG.

Il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des statuts de la Société.

L'Associé Unique décide que le mandat de Monsieur Gianbeppi FORTIS sera de durée indéterminée et ne sera pas rémunéré.

Monsieur Gianbeppi FORTIS a fait savoir par avance qu'il acceptait la fonction de gérant de la Société et qu'il satisfera à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Pour copie certifiée conforme

Gianbeppi FORTIS
Gérant